

Résolution présenté par la délégation de la République Démocratique du Congo

Thème : Les objectifs du développement durable

Concerne : Agenda 2030 pour le développement durable

L'Assemblée Générale,

- Alarmée que la RDC et 40 à 50 pays voisins font partis de la catégorie “faible développement humain”, alors qu’ils regorgent de matières premières, que le manque d’infrastructures de santé et d’éducation, au sein de l’Afrique, est causé par l’exploitation des mines qui rapportent très peu à leurs pays,
- Notant que l’histoire a démontré l’apport de maladies durant la colonisation par les Européens dans le continent africain, que celles-ci se sont aggravées ensuite au sein des nations colonisées et que le taux de mortalité a augmenté et affaibli les sociétés locales,
- Rappelant que la santé est un droit fondamental garanti à tout être humain par la Déclaration universelle des droits de l’homme, de plus l’Organisation Mondiale de la Santé (OMS) alertent à répétition l’accès insuffisants aux soins dans de nombreux pays,
- Décide de mettre en place un mécanisme international qui fonctionne sur le principe « une mine, pour un hôpital », qui garantit la construction et la protection des infrastructures de santé qui seront financées par les différents bénéficiaires de ces matières premières ainsi que par les pays colonisateurs, à hauteur des coûts de constructions,
- qu’afin de pouvoir financer les infrastructures de santé, le personnel médical, les dirigeants bénéficiants du programme mettront en place un système de taxe aux puissances étrangères afin de pouvoir solliciter les mines des pays détenteurs
 - d’encourager les pays colonisateurs du Congo, en raison de leurs responsabilités historiques, à financer une majeure partie du futur système de santé congolais et à soutenir une assistance technique et médicale,
 - d’instaurer un programme entre la RDC, la communauté internationale et des ONG spécialisées afin d’assurer la formation du personnel médical local et d’améliorer l’accès équitable aux soins pour toutes les populations, en particulier dans les zones rurales et minières.

Le texte français fait foi.